

## L'EUROSCOPE

du Centre d'études européennes

Bulletin universitaire d'information sur l'Europe

PUBLICATIONS CEE - 2<sup>e</sup> TRIMESTRE 2012

## OUVRAGES

► **Réalisations et défis de l'Union européenne. Droit-politique-économie. Mélanges en hommage à Panayotis Soldatos** / préface de Christian Philip. – Bruxelles : Bruylant, 2012. – 609 p. – (Collection CEE ; n° 8.)

## ARTICLES / CONTRIBUTIONS

- **BERGÉ (J.-S.)**. – « L'application du droit de l'Union européenne et du droit international : de l'applicabilité à l'invocabilité », p. 71-86 in : *Droit de l'Union européenne et droit international : les interactions normatives* (actes du colloque Paris, 3-4 février 2011, CRUE – CEDICUM – SDIE – CECOJI, coord. L. Burgorgue-Larsen, E. Dubout, A. Maitrot de la Motte et S. Touzé). – Paris : Pedone, 2012.  
– « Circulation et application du droit au niveau national, international et européen », p. 21-38 in : *Mélanges à la mémoire de Patrick Courbe*. – Paris : Dalloz, 2012.  
– Le droit national des contrats, nouveau complexe du droit européen des contrats ? – *Revue des contrats* (LGDJ), n° 2012/2, p. 569-573.  
– Compte rendu *RTD eur.* 2012/2 sur : Coutron (L.) (dir.). – *Pédagogie judiciaire et application des droits communautaire et européen*. – Bruxelles : Bruylant, 2012. – 330 p.  
– Compte rendu *RTD eur.* 2012/2 sur : Titiriga (R.). – *La comparaison, technique essentielle du juge européen*. – Paris : L'Harmattan, 2011. – 372 p. – Préface J.-D. Mouton.  
– Compte rendu *RIDC* 2012/2 sur Fauvarque-Cosson (B.), Pataut (E.), Rochfeld (J.) (dir.). – *La citoyenneté européenne*. – Paris : Société de législation comparée, 2011. – 129 p. – (coll. Trans Europe Experts, volume 3).  
– Préface de Ben Dahmen (Khédija). – *Interactions du droit international et du droit de l'Union européenne : expression d'un pluralisme juridique rénové en matière de protection de la propriété industrielle* thèse. – Paris : L'Harmattan, 2012. – 1062 p.
- **CARPANO (É.)**. – « Justice et intégrations régionales en Amérique », p. 227-247 in : *Mélanges en hommage à Panayotis Soldatos : réalisations et défis de l'union européenne. Droit-politique-économie*. – Bruxelles : Bruylant, 2012. – 609 p.
- **DEBARD (Th.)**. – « "Touche pas à mon euro" : quelques réflexions sur la prétendue crise de l'euro, l'endettement des états souverains, le déficit d'union européenne », p. 155-168 in : *Mélanges en hommage à Panayotis Soldatos : réalisations et défis de l'union européenne. Droit-politique-économie*. – Bruxelles : Bruylant, 2012. – 609 p.
- **FERRARI-BREEUR (Ch.)**. – « L'Union européenne et les fonctions publiques nationales », p. 267-278 in : *Mélanges en hommage à Panayotis Soldatos : réalisations et défis de l'union européenne. Droit-politique-économie*. – Bruxelles : Bruylant, 2012. – 609 p.
- **KARPENSCHIF (M.)**. – « La fin du tout marché ? », p. 309-328 in : *Mélanges en hommage à Panayotis Soldatos : réalisations et défis de l'union européenne. Droit-politique-économie*. – Bruxelles : Bruylant, 2012. – 609 p.
- **LE BAUT-FERRARESE (B.)**. – Les appels d'offres du droit de l'énergie : un instrument spécifique pour le soutien de l'électricité renouvelable ? – *CP-ACCP*, n° 121, mai 2012, p. 32-37.
- **LOLJEEH (R.)**. – « La réversibilité de l'intégration européenne », p. 329-346 in : *Mélanges en hommage à Panayotis Soldatos : réalisations et défis de l'union européenne. Droit-politique-économie*. – Bruxelles : Bruylant, 2012. – 609 p.
- **PHILIP (Ch.)**. – « Hommage au Professeur Panayotis Soldatos », p. 1-5 in : *Mélanges en hommage à Panayotis Soldatos : réalisations et défis de l'union européenne. Droit-politique-économie*. – Bruxelles : Bruylant, 2012. – 609 p.
- **SURREL (H.)**. – L'extension audacieuse de la compétence *ratione temporis* de la Cour européenne des droits de l'homme en matière de protection des droits procéduraux garantis par les articles 2 et 3 de la Convention. – *RTDH* 2012, 271.  
– Refus d'octroi d'un congé parental à un militaire : Cour EDH, Gde Ch., 22 mars 2012, *Konstantin Markin c/ Russie*. – *JCP G* 2012, 456.  
– Refus de report d'une audience demandé par un avocat en raison de ses convictions religieuses : Cour EDH, *Francesco Sessa c/ Italie*. – *JCP G* 2012, 526.
- **ZAMPINI (F.)**. – « De l'État responsable à la responsabilisation des régions : l'exemple italien », p. 417-438 in : *Mélanges en hommage à Panayotis Soldatos : réalisations et défis de l'union européenne. Droit-politique-économie*. – Bruxelles : Bruylant, 2012. – 609 p.

Centre d'études européennes – Faculté de Droit – EDIEC, EA-4185

Université Jean Moulin – Lyon 3

15 quai Claude Bernard – BP 0638 – 69239 Lyon Cedex 02

Tél. : +33 478 787 442

Fax : +33 478 787 466

Mail : [cee@univ-lyon3.fr](mailto:cee@univ-lyon3.fr)Web : <http://cee.univ-lyon3.fr>

5 3 7 0 7

visites depuis le 20 mars 2009

Directeur de publication : Pr. Michaël Karpenschif, Directeur du CEE

Responsable d'édition / réalisation : Véronique Gervasoni, Responsable administrative de l'EDIEC

Conception de la maquette : Rajendranuth Loljeeh, Doctorant en droit européen, CEE

## Un « ministre européen des finances », une idée politique aux contours juridiques à définir

L'Union européenne connaît un débat permanent sur son architecture institutionnelle. Aussitôt une réforme est-elle adoptée qu'un nouveau débat commence. Ce débat touche également la gouvernance économique de l'Union, en particulier de l'union économique et monétaire (UEM), avec une acuité et une gravité à la hauteur des crises de la zone euro. L'impossible révision des traités de l'Union, due à des procédures très rigides fondées sur le principe consensuel de l'unanimité (1), a poussé vingt-cinq des vingt-sept États membres à conclure un traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'union économique et monétaire (2), que l'on appelle plus communément le « pacte budgétaire européen ». Si cet accord permettra, peut-être, une meilleure coordination des politiques nationales, il n'améliore que sensiblement la gouvernance européenne de l'UEM notamment en pérennisant le sommet de la zone euro doté de son propre président (3).

Si l'on s'en tient aux dispositions des traités de l'Union et des accords entre États membres, l'architecture institutionnelle de la zone euro est d'une complexité rare incarnée par une « pluriprésidence » : la responsabilité de la gouvernance est attribuée au président des sommets de la zone euro, au président de l'Eurogroupe, au président du Conseil Ecofin, au commissaire européen chargé des affaires économiques et monétaires et au président de la Banque centrale européenne. Si cette dernière fonction peut être mise à part en raison de l'indépendance de l'institution monétaire, pas moins de quatre interlocuteurs sont chargés de présider ou de participer à quatre institutions différentes pilotant l'UEM. La pluriprésidence est l'autre nom de la dilution de la responsabilité politique et du processus de décision.

La célèbre phrase d'Henry Kissinger, « l'Europe, quel numéro de téléphone ? », est ici encore révélatrice.

Pour répondre à ce risque de dilution et, *in fine*, d'inefficacité, certains responsables politiques (5) ont avancé l'idée d'un « ministre européen des finances » chargé d'assurer une meilleure coordination en remplaçant, en les fusionnant, les fonctions de président du Conseil

Ecofin (4), de président de l'Eurogroupe et de commissaire aux affaires économique et monétaire.

Ce grand argentier européen incarnerait l'union économique et monétaire, serait son visage politique, équilibrant la présence du président de la BCE. Politiquement, cette idée peut paraître séduisante. Juridiquement elle mériterait quelques éclaircissements.

Tout d'abord, l'institution d'un ministre européen des finances nécessitera une révision des traités de l'Union européenne. En effet, la qualité de membre de la Commission européenne est pour l'heure incompatible avec toute autre fonction, européenne ou nationale. Or la présidence du Conseil Ecofin est exercée par le ministre des finances de l'État membre assurant la présidence du Conseil de l'Union, sur la base de la rotation semestrielle. On ne peut donc, en l'état des traités actuels, confier ces deux missions, pour ne citer qu'elles, à la même personne. Cependant, la révision devra suivre la procédure de révision ordinaire fixée à l'article 48 du traité sur l'Union européenne (TUE). Vu l'importance et le potentiel d'une telle réforme, une convention devrait même être convoquée. Ensuite une conférence intergouvernementale devra adopter le traité de révision qui n'entrera en vigueur qu'après avoir été ratifié par tous les États membres, certainement par référendum dans certains États. Pour l'heure, le consensus nécessaire à une telle révision n'est pas réuni. La solution du pacte budgétaire européen ne pourra pas non plus être ici réutilisée. En touchant à la composition de la Commission et à la présidence du Conseil un accord entre certains États membres est insuffisant, à moins de violer délibérément les règles des traités.

Impossible pour le moment ne signifie pas irréalisable pour toujours. En effet, la création d'une fonction que l'on pourrait qualifier d'interinstitutionnelle n'est pas étrangère au système de l'Union européenne (6). De plus, le traité de Lisbonne a institué une fonction nouvelle, pouvant servir de modèle à un futur ministre européen des finances : le haut-représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Cette fonction résulte de la fusion de celles de commissaire

aux relations extérieures, de secrétaire général du Conseil/haut-représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune et de président du Conseil de l'Union dans sa formation « Affaires étrangères ». Sa paternité revient à la Convention sur l'avenir de l'Europe (7). Sa création a permis une véritable simplification de la représentation extérieure de l'Union au niveau ministériel et une étape non négligeable dans la rationalisation de la conduite de la politique étrangère et de sécurité commune. L'efficacité de la fusion de ces fonctions a été renforcée par la création d'un service européen pour l'action extérieure (SEAE) qui réunit, sous l'autorité du haut-représentant, les services compétents de la Commission, du Conseil et des fonctionnaires des États membres (8).

Le ministre européen des finances devrait s'appuyer sur un service configuré de la sorte, que d'aucuns nomment volontiers un « Trésor européen ». Il serait notamment chargé d'administrer les finances et le budget de l'Union mais aussi une éventuelle mutualisation de la dette des États membres ou d'éventuels eurobonds ou project bonds. Toutefois, il faudrait là aussi réviser les traités de l'Union afin d'introduire la base juridique permettant la création d'un tel organe, comme ce fut le cas pour le SEAE.

Au-delà de la problématique de la création d'un tel ministre européen des finances, se posera inévitablement la question de sa légitimité. Il conviendra alors de trouver les mécanismes juridiques propres à l'assurer. Ici l'exemple du haut-représentant ne sera pas satisfaisant. Cette légitimité doit être renforcée au stade de la nomination et du contrôle parlementaire. Aussi, la création d'un ministre européen des finances posera la question de la structure de la Commission, du maintien de la collégialité qui demeure encore le principe de son fonctionnement, pérennisant un statut spécial pour ses membres chargés des grandes politiques de l'Union, d'autant plus si l'on venait à créer des « ministres européens » de la justice et des affaires intérieures ou encore de la compétitivité. On irait alors avec une nouvelle configuration de la fonction exécutive dans l'Union : il ne restera plus qu'à désigner des ministres européens chargés de présider chacune des formations exécutives du Conseil et de diriger le portefeuille correspondant au sein de la Commission (9).

Ce sera peut-être l'un des éléments d'un débat institutionnel qui ne manquera pas de venir.

**Marc AUGOYARD**

*Docteur en droit européen  
Centre d'Etudes Européennes*

---

#### **Notes :**

1. Voir notre thèse de doctorat, *Les procédures de révision des traités de l'Union européenne : contribution à l'étude de la rigidité en droit de l'Union européenne*, thèse, droit européen, Lyon 3, 2012.
2. Ce traité a été signé à Bruxelles, en marge du Conseil européen, le 2 mars 2012.
3. Ces sommets informels avaient déjà été réunis. Il était en outre prévu qu'ils se réuniraient à nouveau en cas de besoin.
4. Conseil de l'Union européenne dans sa formation « Affaires économiques et financières ».
5. Au premier rang desquels Jean-Claude Trichet, ancien président de la BCE et Wolfgang Schäuble, ministre fédéral des finances allemand. Cette idée avait été évoquée lors des travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe.
6. Certains organismes sont communs aux institutions. On peut citer l'office de sélection du personnel de l'Union (EPSO) ou encore l'office des publications officielles (EURO-OP).
7. Elle avait été envisagée sous l'appellation de « ministre des affaires étrangères de l'Union » avant d'être rebaptisée « haut-représentant » par le traité de Lisbonne.
8. Article 27, paragraphe 3, TUE et décision du Conseil 2012/427/UE du 26 juillet 2010 fixant l'organisation et le fonctionnement du service européen pour l'action extérieure (JOUE n° 201 du 3 août 2010, p. 30).
9. Voir en ce sens les propositions formulées notamment par le rapport Quermonne : *L'Union européenne en quête d'institutions légitimes et efficaces. Rapport du groupe de réflexion sur la réforme des institutions européennes*, Commissariat général au plan, Paris, La Documentation française, 1999.

SOUTENANCES DE THÈSES

➤ *Les procédures de révision des traités de l'Union européenne. Contribution à l'étude de la rigidité en droit de l'Union européenne. – Marc AUGOYARD, soutenue le 18 mai 2012 (dir. M. le Professeur Thierry Debard).*

SESSION DOCTORALE EUROPEENNE 2012

« La fragmentation de l'espace juridique européen de liberté sécurité et justice »

Le Réseau universitaire européen « Droit de l'espace de liberté sécurité et justice » (GDR CNRS, n° 3452) organise sa session doctorale internationale 2012 à Lyon, les 14 et 15 juin (Faculté de Droit – 15 quai Claude Bernard – Lyon 7e). 40 doctorants venus de toute l'Europe sont attendus.

Le thème de leurs travaux portera sur la fragmentation de l'espace juridique européen de liberté sécurité et justice.

La session doctorale intégrera une table ronde portant un regard critique sur l'actualité de l'ELSJ et un débat sur la question de l'avenir d'une Europe à géométrie variable.

Cette manifestation est organisée par le GDR en partenariat avec l'Équipe de droit international, européen et comparé (EDIEC, Université Jean Moulin – Lyon 3) et le Centre d'Etudes Européennes, et avec l'appui de l'École doctorale de droit de Lyon – Saint-Étienne et de l'Université Jean Moulin – Lyon 3.

Présentation

Le droit de l'espace de liberté sécurité justice (ELSJ) emprunte des figures originales au sein de l'Union européenne. Des figures « géographiques », d'une part, puisque selon les thèmes abordés, une partie seulement des États membres (*op in* et *opt out* – mécanisme de coopération renforcée), associant parfois des États tiers, participent au processus européen. Des figures « géométriques », d'autre part, puisque les rapports entre les différents acteurs institutionnels notamment sont, selon les questions, dessinés de manière verticale (méthode d'intégration) ou, au contraire, horizontale (méthode de coopération), dans leur dimension interne ou, à l'opposé, externe.

À l'heure où la question récurrente de « l'avenir de l'Europe » est appréhendée dans un contexte de crises régionales et mondiales, des spécialistes et jeunes chercheurs de différents horizons européens proposent de se réunir à Lyon pour réfléchir aux enseignements qui peuvent être tirés pour l'avenir des expériences menées au sein d'un espace de liberté sécurité justice

JEUDI 14 JUIN APRÈS-MIDI & VENDREDI 15 JUIN MATIN

SESSION DOCTORALE EUROPEENNE | TRAVAIL EN ATELIERS

ATELIER N° 1 - SALLE ANTOINE BEUVE - coordination (GDR CNRS ELSJ) : L. CLÉMENT-WILL (Maître de conférences à l'Université de Toulouse 1 - Capitole), J. LABATIE, J. ROBIN-OULVER (Professeur à l'Université de Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, REDES)

ATELIER N° 2 - SALLE B23 - coordination (GDR CNRS ELSJ) : J.-S. BERGÉ, V. MICHEL (Professeur à l'Université Paul Cézanne, CEJEC), L. OMARJEE (ELSJ) à géométrie variable : disponibilité des politiques et actions de l'ELSJ, certaines excluent des États membres UE et d'autres incluent des États tiers ; dédoublement des politiques et actions dans les rapports internes et externes

VENDESDI 15 JUIN APRÈS-MIDI | SALLE CAILLERER

Présentation et discussion publiques des résultats des travaux menés en atelier par les jeunes chercheurs devant un grand-jury. Les jeunes chercheurs feront le choix de développer une critique positive ou négative. Ils seront interpellés dans leur choix par les membres du jury et les participants à l'autre atelier.

14h00 - 15h15 | 1<sup>ère</sup> PRÉSENTATION ET DISCUSSION : L'ELSJ À GÉOMÉTRIE VARIABLE. QUELS BILANS, QUELLES PERSPECTIVES ? GRAND-JURY : Marisa LEVINSKIE (Professeur à l'Université de Varsovie), Hugues FUCHSICHON (ancien Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3, Directeur du centre de droit de la famille), Cyril NOURISSAT (Recteur de l'Académie de Dijon) et Henry LABATIE

15h30 - 16h45 | 2<sup>ème</sup> PRÉSENTATION ET DISCUSSION : L'ELSJ À GÉOMÉTRIE VARIABLE. QUELS BILANS, QUELLES PERSPECTIVES ? GRAND-JURY : Philippe DE BRUYCKER (Professeur à l'Université libre de Bruxelles), Priscérique FERRAÏO (Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Directrice de l'EDIEC), Sylvaine POLLOT-PERUZZETTO (Professeur à l'Université de Toulouse 1 - Capitole) et Jean-Sylvester BERGÉ

RÉSEAU UNIVERSITAIRE EUROPÉEN DROIT DE L'ESPACE DE LIBERTÉ, SÉCURITÉ & JUSTICE

ÉQUIPE DE DROIT INTERNATIONAL EUROPÉEN ET COMPARÉ

LA FRAGMENTATION DE L'ESPACE EUROPÉEN DE LIBERTÉ SÉCURITÉ JUSTICE

TABLES RONDES | DÉBATS | SESSION DOCTORALE EUROPÉENNE

JEUDI 14 & VENDREDI 15 JUIN 2012

FACULTÉ DE DROIT | 15 QUAI CLAUDE BERNARD

C E E U N I V - L Y O N 3 . F R | W W W . G D R - E L S J . E U

PUBLICATIONS cee

Collection CEE : n° 8

Réalizations et défis de l'Union européenne. Droit-politique-économie. Mélanges en hommage à Panayotis Soldatos / préface de Christian Philip. – Bruxelles : Bruylant, 2012. – 609 p. – ISBN : 9782802735755. – Mnémo : MELSOLDATOS.

JEUDI 14 JUIN MATIN | AUDITORIUM HUVELIN

SEMI-JOURNÉE VALIDÉE AU TITRE DE LA FORMATION DES AVOCATS (4h)

8h45 | Accueil des participants

9h00 | Allocution de bienvenue par Jacques COMBY, Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3

9h10 | Ouverture des travaux par Jean-Sylvester BERGÉ, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3 (EDIEC), co-directeur du GDR CNRS ELSJ

9h30 - 10h45 | 1<sup>ère</sup> TABLE RONDE / DÉBAT : L'ACTUALITÉ DE L'ELSJ

PRÉSIDENCE : Priscérique FERRAÏO, Vice-Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon

INTERVENANTS :

- Philippe DE BRUYCKER, Professeur à l'Université libre de Bruxelles : La réforme du système commun d'asile (Dublin III)
- Bernard UGHETTO, Avocat au Barreau de Lyon : Le Règlement Bruxelles I : fragmentation de la compétence judiciaire internationale ?
- Guillaume TAUPIAC-HOUVEL, Maître de conférences à l'Université de Toulouse 1 - Capitole (EDIEC) : La protection des données à caractère personnel dans le cadre de la coopération pénale
- Samir OMARJEE et Laurence SINGROU, Maîtres de conférences à l'Université de Paris Ouest - Nanterre La Défense (CEJEC) : L'ELSJ et la protection des droits fondamentaux dans la jurisprudence récente de la CEDH et de la CJUE

10h45 - 11h15 | Pause café

11h15 - 12h45 | 2<sup>ème</sup> TABLE RONDE / DÉBAT : QUEL AVENIR POUR UNE EUROPE FRAGMENTÉE ?

PRÉSIDENCE : Henry LABATIE, Professeur à l'Université de Pau et des pays de l'Adour (CDRE), co-directeur du GDR CNRS ELSJ

INTERVENANTS :

- David MARRAÏI, Senior Lecturer à l'Université d'Essex : L'avenir d'une Europe constitutionnelle multinationale ?
- Morgan BECCOU, Avocat au Barreau de Lyon : L'avenir d'une Europe fragmentée ? Le point de vue du praticien
- Bianca VILA COSTA, Professeur à l'Université autonome de Barcelone : L'avenir de la coopération renforcée en matière civile ?
- Stefan ESAM, Doyen de la Faculté de droit, d'économie et de finances de l'Université de Luxembourg : L'avenir de la coopération renforcée en matière pénale ?
- Henry LABATIE : Espace Schengen : de la crise à la réforme ?

CENTRE D'ÉTUDES EUROPÉENNES DE LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ JEAN MOULIN - LYON 3

RÉALISATIONS ET DÉFIS DE L'UNION EUROPÉENNE

DROIT-POLITIQUE-ÉCONOMIE

MÉLANGES EN HOMMAGE À PANAYOTIS SOLDATOS

PRÉFACE DE CHRISTIAN PHILIP

BRUYLANT